

Objet : Réglementation de la circulation sur le parcours du
« DÉFILÉ DES CLASSES EN 6 »
Dimanche 7 juin 2026 – de 10h30 à 12h00

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'ordonnance 58 1216 et le décret 58 1217 du 15 décembre 1958 relatifs à la police de la circulation routière,
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
VU l'arrêté du 1^{er} avril 2025 – PM017RP2025 concernant le stationnement réglementé sur certaines rues de Brignais,

Considérant la demande de la Présidente de l'amicale des classes afin de faciliter le défilé des « Classes en 6 » et assurer la sécurité des véhicules et des piétons sur le parcours dudit défilé, il y a lieu de prendre les mesures suivantes :

- ARRÊTE -

Article 1 – parcours du défilé

Le parcours du défilé, sécurisé avec la participation de la Police municipale, est limité aux rues suivantes :

- **Départ de la résidence autonomie « Les Arcades »**,
- boulevard de Schweighouse, - rue du Moulin, - rue du Général de Gaulle, - place Antoine et Erminio Gamboni, - rue Colonel Robert Guillaud, - rue du Général de Gaulle, - rue de Janicu, - parc de l'Hôtel de Ville,
- **Arrivée au Centre Culturel « Le Briscopie »**.

Article 2 – circulation et stationnement interdits, déviation

La circulation des véhicules automobiles est interdite sur tout le parcours du défilé.
Les agents de la Police municipale se réservent le droit d'interdire la circulation de tous véhicules sur certaines des voies visées à l'article 1, en cas de nécessité.

Une déviation est mise en place :

- **Pour les transports en commun –**
Cars du Rhône :
Du côté accès entrée Nord de la Ville
Une déviation est mise en place rue du Général De Gaulle direction :
Avenue Ferdinand Gaillard, Boulevard des Sports, avenue du Stade, rue Auguste Simondon, rue du Garel, Boulevard Georges Brassens, route de Soucieu, rue du Général De Gaulle.

Du côté accès entrée Sud de la Ville
Une déviation est mise en place rue du Général De Gaulle direction :
route de Soucieu, boulevard Georges Brassens, rue du Garel, rue Auguste Simondon, avenue du Stade, boulevard des sports, avenue Ferdinand Gaillard.

Pour les BUS TCL :

une déviation est mise en place **au niveau du rond-point de l'Hôtel de Ville (Terminus TCL)**

La rue Paul Bovier Lapierre étant en travaux et le centre ville fermé, les bus devront faire demi-tour au rond point de l'Hôtel de Ville pour reprendre la direction du Cinéma Méga CGR.

Article 3 – période

Le dimanche 7 juin 2026 de 10h30 à 12h00.

Article 4 - Information réglementaire

Mise en place de la signalisation par le service technique de la commune en collaboration avec la Police municipale. **les véhicules en infraction seront mis en fourrière.** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux, dressés par les forces de l'ordre et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur

Article 5- recours

Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site de la Ville. Le Tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Article 6

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Brignais, et tous les agents de la force publique chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brignais, le 15 mai 2025

Le Maire,
Serge BÉRARD.

Par délégation ,
Agnès BÉRAL
Adjointe à la Sécurité.

